

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Agence forestière des Bois-Francis

Conseiller forestier accrédité : **Groupeement Forestier Nicolet-Yamaska Inc.**

51 Cent PAF 18/02/2022

1 - IDENTIFICATION			No: 1742122200012
Numéro de producteur: 00000005995	Nom, prénom: HOULE SYLVAIN	3 - PARCELLE	
Adresse: 76, RANG 8	ST-ROSAIRE, QC	Code postal: G0Z-1K0	No. 2
Tél travail: (819)751-1668	Représentant:	Tél.:	Sup. ou long.: 7.8
2 - LOCALISATION			4-PHOTO AERIEENNE ET CARTE
Région écologique: Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 1808-58-3560	Photo (1): Q91160-145	
Municipalité code: 39145	Nom: ST-ROSAIRE	Photo (2):	
Cadastre code: 0276	Nom: BULSTRODE	Rang code: 08	Nom: RANG VIII
Lot no: 486.1 486.5	No du PAF: 1742122110355	Prop no: 01	Échelle: 1/10000
			Feuille: 3101SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaire: Inventaire forestier(via terrain):

Description du peuplement

Groupeement d'essences: **EpB p05**

Densité: **A**

Hauteur (m ou cm pour plantation): **4**

Origine ou perturbation: **P:plantation**

Type de terrain:

Autre que peuplement:

Âge ou année de plantation: **2005**

Couverture de broussaille:

Tiges opprimées (%): **46** H: **0** L: **46** %

% de tige de 1.5 m et - **0** %

Taux mortalité ou tiges affectées:

Régénération (tiges/ha): résineux: **0**

feuillus: **0**

Coefficient de distribution: résineux: **81**

feuillus: **0**

O: I: Total: **81**

Terrain

Texture:

Relief:

Profondeur:

Dépôt:

Drainage: **3;modér**

Type écologique:

IQS:

Rapport H/D:

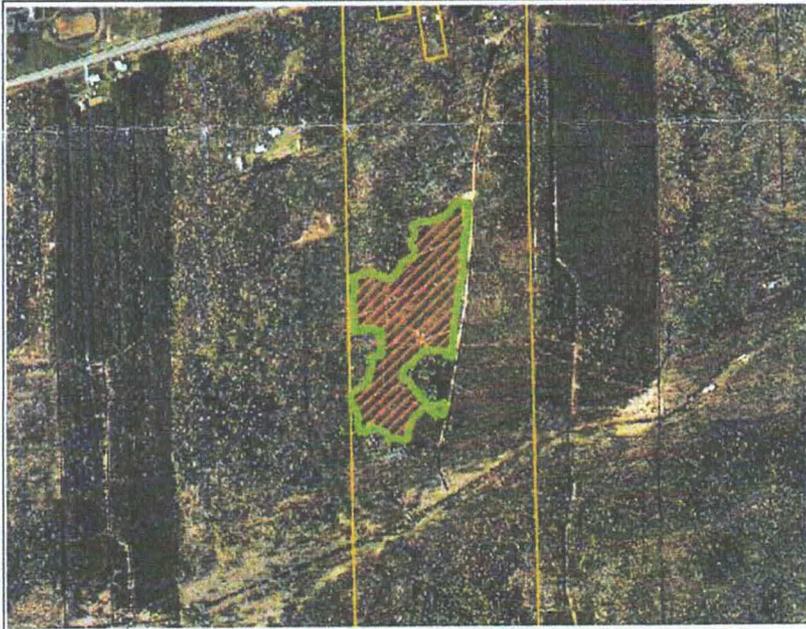
Régénéré selon Kyoto

Tiges semencières /ha:

Tiges de qualité /ha: nb %

Cimc verte %

Essences compagnes %



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
Total								

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total				

Objectif:

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	7752	7752 2e Dégagement plantation ré	3,400	482.00	1357.00	1638.80	4613.80	6252.60
Total						1638.80	4613.80	6252.60

Montant total de l'aide financière: **1638.80 4613.80 6252.60**

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

2e Entretien manuel de la plantation d'EPB et EPN. Le traitement vise à contrôler toute la végétation ligneuse nuisible à la croissance des plants. L'emploi de la scie circulaire est fortement recommandé pour dégager la plantation des arbustes qui l'oppriment. À noter que les déchets de coupe demeureront sur le terrain pour enrichir le sol. N.B. Depuis 2016, une aide financière du programme de mise en valeur des forêts privées n'est octroyée que pour les deux (2) premiers entretiens de plantation. Les entretiens suivants, si nécessaires, sont aux frais du propriétaire.

Conservier le MEL dans les trouées.

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Je m'engage:

- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement, de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter

Producteur forestier reconnu: *[Signature]* Date: **2020-05-18**

Zones à Protéger:

Type:	Bande de protection	Période recommandée:
	m.	Toutes
	m.	Appareil à utiliser: Débrous.manuel

Zones d'affectation du PPMV

Modalité d'intervention du PPMV ou règlement

Dérogation à un règlement: Oui Non

Ajustement au PPMV: Oui Non

Si oui justifications ou précisions:

Demande de reboisement friche Sélectionnée pour la V.O.:

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu: *[Signature]* Date: **2020-05-18** Tech Exéc

Conseiller forestier accrédité: *[Signature]* Date: **11/01/2022** Tech Exéc

Préparé par: Vincent Amélie Date: **2020-05-07**

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: *[Signature]* **11/01/2022**

Signature Ing. f. No permis: **1742122200012**

